

De meilleures finances,  
une vie meilleure



Le  
**budget**  
de  
2000

**Nos enfants,  
notre avenir**

le 28 février 2000

Canada



*Il est non seulement sage, mais juste de soutenir les familles [...] Que ce soit par l'augmentation des services ou un soutien au revenu, tous les paliers de gouvernement doivent être prêts à faire davantage pour les enfants.*

**Le ministre des Finances, Paul Martin**  
*Le discours du budget de 2000*

La création d'un milieu sûr et stimulant pour nos enfants, l'investissement dans leur santé et leur éducation et la promotion de la sécurité des familles constituent des éléments essentiels pour favoriser un développement solide de nos enfants et faciliter leur apprentissage.

Les administrations publiques peuvent aider les parents à subvenir aux besoins de leurs enfants en leur offrant un soutien au revenu accru et de meilleurs services.

Le présent budget vient en aide aux enfants de trois façons importantes.

■ Il bonifie la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de 2,5 milliards de dollars par année d'ici 2004, pour la faire passer à plus de 9 milliards par année. La prestation maximale passera alors de 1 805 \$ à 2 400 \$ pour le premier enfant.

■ Il cible particulièrement les besoins des familles ayant des enfants, dans le Plan quinquennal de réduction des impôts. La bonification de la PFCE, jumelée à des réductions générales d'impôt, permettra d'abaisser en moyenne de 21 % d'ici 2004 l'impôt sur le revenu des familles ayant des enfants.



■ La durée du congé de maternité et du congé parental en vertu du régime d'assurance-emploi sera doublée, passant à un an. Les parents pourront ainsi consacrer plus de temps à leur nouveau-né ou à l'enfant qu'ils viennent d'adopter.

Le gouvernement fédéral invite également les provinces et les territoires à se joindre à lui pour élaborer un plan d'action national axé sur le développement des jeunes enfants.

Ces mesures et bien d'autres s'ajoutent aux mesures annoncées dans les budgets antérieurs en vue d'améliorer la qualité de vie des enfants canadiens et de leurs familles.

## **Prestation fiscale canadienne pour enfants**

La PFCE représente le principal programme du gouvernement visant à aider financièrement les parents qui élèvent des enfants. Grâce aux améliorations proposées dans le budget, environ 3,8 millions de familles – plus de 90 % de tous les enfants du Canada – recevront des prestations.

Dans les trois derniers budgets, le gouvernement a investi au total 2 milliards de dollars de plus par année dans la PFCE.

Le présent budget prévoit injecter 2,5 milliards de dollars par année de plus dans la PFCE d'ici 2004. Par conséquent, les prestations seront rehaussées pour tous les parents qui en reçoivent déjà, et elles seront versées à un plus grand nombre de familles à revenu moyen.



## **Augmentation et élargissement des prestations**

L'objectif consiste à porter la prestation maximale au titre de la PFCE à 2 400 \$ pour le premier enfant et à 2 200 \$ pour le deuxième, d'ici 2004. Cela se fera en plusieurs étapes.

■ Premièrement, pour que sa valeur ne soit pas minée par l'inflation, la PFCE sera entièrement indexée au coût de la vie, avec effet en janvier 2000.

■ Deuxièmement, en juillet 2000, la prestation de base sera majorée de 70 \$ par enfant. Jumelée aux hausses annoncées dans le budget de 1999, qui entreront également en vigueur en juillet 2000, cette mesure portera le montant maximal de la prestation pour le premier enfant à 2 056 \$, comparativement à 1 805 \$ en juillet 1999.

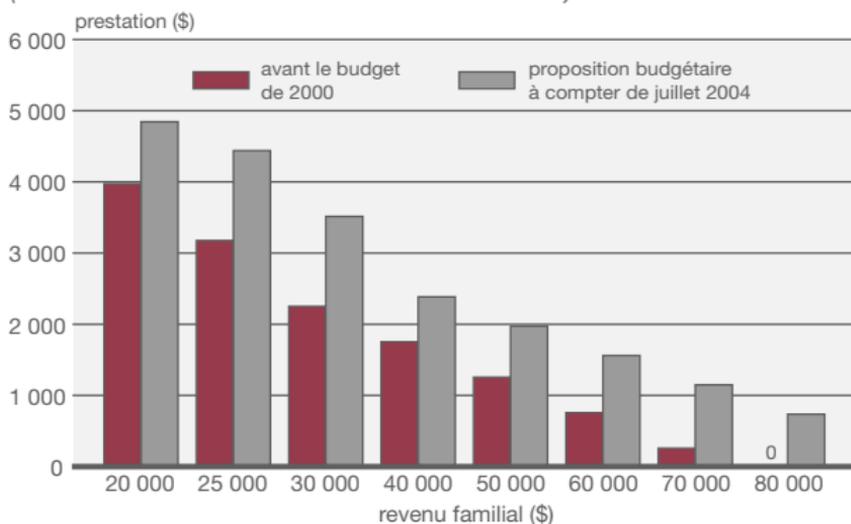
■ Troisièmement, d'ici juillet 2001, le supplément de la PFCE pour les familles à faible revenu augmentera de 200 \$ par enfant. Cette hausse, jumelée à l'indexation permanente de la totalité du supplément, constitue le troisième investissement en importance du gouvernement fédéral dans la Prestation nationale pour enfants.

Les prestations seront également augmentées pour les familles à revenu moyen.

D'ici 2004, les familles à faible revenu recevront 6 milliards de dollars du total annuel de plus de 9 milliards, et les familles à revenu modeste ou moyen en recevront 3 milliards.



## Montant de la PFCE<sup>1</sup> selon le revenu d'une famille de deux enfants (dont un enfant de moins de 7 ans)



<sup>1</sup> Comprend la prestation additionnelle versée pour un enfant de moins de 7 ans à l'égard duquel aucune déduction pour frais de garde n'est demandée.

## Réduction d'impôt pour les familles

### Allègement fiscal général

Le plan de réduction des impôts annoncé dans le budget – qui comprend la bonification de la PFCE de même que de vastes réductions générales d'impôt – met spécialement l'accent sur les besoins des familles ayant des enfants. Par rapport au régime fiscal actuel, l'impôt sur le revenu des particuliers que ces familles doivent payer sera réduit en moyenne de 21 %, comparativement à 15 % en moyenne pour tous les contribuables.

Une famille type de quatre personnes à revenu unique de 40 000 \$ verra son impôt fédéral net annuel diminué de 1 623 \$ d'ici 2004, soit une baisse de 48 %. L'an prochain, son impôt fédéral net diminuera de 582 \$.

Une famille type de quatre personnes à deux revenus totalisant 60 000 \$ bénéficiera d'ici 2004 d'une réduction annuelle de



l'impôt fédéral net de 1 546 \$, soit 27 %. L'an prochain, son impôt fédéral net diminuera de 501 \$.

## **Le congé pour enfant en vertu de l'assurance-emploi sera doublé**

Le présent budget prévoit que la durée du congé de maternité et du congé parental en vertu de l'assurance-emploi sera portée du maximum actuel de six mois à un an. Les parents dont l'enfant sera né, ou qui auront adopté un enfant, le 31 décembre 2000 ou après cette date pourront demander ce congé prolongé.

La durée maximale du congé parental passera de 10 semaines à 35 semaines. Si l'on ajoute le congé de maternité de 15 semaines et le délai de carence normal de 2 semaines, la durée du congé pour enfant doublera.

Pour rendre le congé de maternité et le congé parental plus accessibles, le budget ramène de 700 à 600 le nombre d'heures obligatoires de travail ouvrant droit aux congés.

En outre, les parents pourront travailler à temps partiel tout en recevant des prestations parentales, comme les autres prestataires de l'assurance-emploi.

Enfin, lorsque les deux parents partagent un congé parental, un seul délai de carence s'appliquera, plutôt que deux comme à l'heure actuelle. Les parents jouiront dorénavant d'une plus grande marge de manœuvre pour décider si un seul d'entre eux ou les deux passeront du temps à la maison avec leur nouveau-né.



Ces modifications profiteront à quelque 150 000 familles par année et représenteront un coût annuel approximatif de 900 millions de dollars.

## **Enfants handicapés**

Le présent budget renforce les mesures des budgets antérieurs pour aider les parents d'enfants handicapés. Il propose :

- un supplément du crédit d'impôt pour personne handicapée (CIPH) pouvant atteindre 500 \$ à l'égard des enfants gravement handicapés qui ont besoin de soins à domicile à temps plein de la part d'un parent;
- l'élargissement de l'admissibilité au CIPH pour englober les personnes gravement handicapées qui doivent passer beaucoup de temps en thérapie chaque semaine;
- la majoration du plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants, qui passera de 7 000 \$ à 10 000 \$ pour les enfants admissibles au CIPH;
- l'élargissement de la déduction au titre des frais de préposé aux soins pour inclure les personnes qui fréquentent un établissement d'enseignement.

## **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux**

L'universalité des soins de santé et une éducation de qualité constituent les grandes priorités des familles canadiennes.

Le gouvernement investit davantage dans ces deux priorités au moyen du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).



Le présent budget accroît de 2,5 milliards de dollars l'aide en vertu du TCSPS . À compter de 2000-2001, la composante en espèces du TCSPS atteindra 15,5 milliards de dollars, en hausse de près de 25 % par rapport à 1998-1999. Il s'agit du quatrième investissement fédéral consécutif dans le TCSPS.

Le budget de 1999 prévoyait une augmentation de 11,5 milliards de dollars du TCSPS à l'égard des soins de santé sur une période de cinq ans – le plus important investissement ponctuel jamais effectué par le gouvernement.

L'augmentation prévue dans le présent budget signifie que le total des transferts aux provinces et aux territoires au titre du TCSPS atteindra un sommet historique de près de 31 milliards de dollars en 2000-2001.

## **Développement des jeunes enfants**

En octobre 1999, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des services sociaux ont convenu de collaborer avec leurs homologues de la santé afin de faire des progrès rapides dans le domaine du développement des jeunes enfants.

Le présent budget réitère l'invitation, lancée dans le discours du Trône à toutes les administrations publiques, à collaborer et à s'entendre, d'ici décembre 2000, sur un plan d'action national pour appuyer le développement des jeunes enfants.



## **Droit de la famille : priorité aux enfants**

Le gouvernement fédéral prévoit unir ses efforts à ceux des provinces et des territoires pour améliorer le droit de la famille, de manière qu'il accorde toujours la priorité aux besoins et aux intérêts des enfants.

À cette fin, le budget alloue 29 millions de dollars pour prolonger de deux ans l'aide financière fédérale accordée aux provinces et aux territoires pour des services liés à la famille tels que l'information sur le rôle des parents, le développement des compétences nécessaires, la médiation et les programmes d'aide juridique.

## **Stratégie canadienne pour l'égalité des chances**

Le budget de 1998 annonçait le lancement de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances afin de faciliter l'accès des Canadiens aux compétences et au savoir.

La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) a représenté une composante particulièrement efficace de la stratégie. Elle prévoit une subvention correspondant à 20 % de la première tranche de 2 000 \$ des cotisations annuelles à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour les enfants de moins de 18 ans.

Au cours des 25 premières années d'application du REEE, le montant accumulé des cotisations a atteint 2,5 milliards de dollars. Au cours des deux années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la SCEE, l'épargne privée a doublé pour atteindre 5 milliards de dollars.



Les cotisations du gouvernement aux comptes de REEE devraient atteindre environ 750 millions de dollars en 2000-2001, soit près du triple du montant prévu lors de l'entrée en vigueur de la subvention.

Le présent budget hausse l'aide aux étudiants en faisant passer de 500 \$ à 3 000 \$ le montant de revenu en franchise d'impôt provenant de bourses d'études et de recherche, comme les bourses d'études du millénaire. Cette mesure permettra de majorer l'aide fiscale fédérale aux étudiants d'environ 30 millions de dollars par année.

### ***Supplément d'information sur le budget de 2000***

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à <http://www.fin.gc.ca/>

On peut également obtenir des exemplaires du présent dépliant ou des documents budgétaires auprès du :

Centre de distribution  
Ministère des Finances Canada  
Niveau P1, tour Ouest  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopieur : (613) 996-0518

*This document is also available in English.*